Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-DCCAS2026_01-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Catherine Guérin, Présidente

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 14 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Etaient présents : Mme BELAN Elisabeth, M. LEBON Marcel, Mme ROUAULT Bérangère, Mme DELACROIX Sylvie, Mme FOUERE Gaëlle, M. LOUAZEL Éric, Mme ODIC Sabrina, Mme DRAGON Vanessa

Etaient absents excusés : Mme GILLARDO Josette (donne pouvoir à LEBON Marcel), Mme VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle)

---

1 - OBJET : Budget du CCAS- approbation du compte administratif 2025

Madame La Présidente, Catherine Guérin ne prend pas part au débat, ni au vote.
Mme Gaëlle FOUERE préside le présent point et fait part des résultats du compte administratif 2025 du budget CCAS et rappelle qu'il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget.

- **Section de Fonctionnement**

Total des dépenses de fonctionnement	7 149,45 €
Total des recettes de fonctionnement	4 645,80 €
Résultat de l'exercice 2025- Déficit	3062,84 €
Excédent Reporté (N- 1)	**3 062,84 €**
Total des recettes réelles	7 708,64 €
Total des dépenses de Fonctionnement	7 149,45 €

Résultat de clôture 2025	**Excédent de 559,19 euros**

Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2025,
Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2025, en section de fonctionnement,

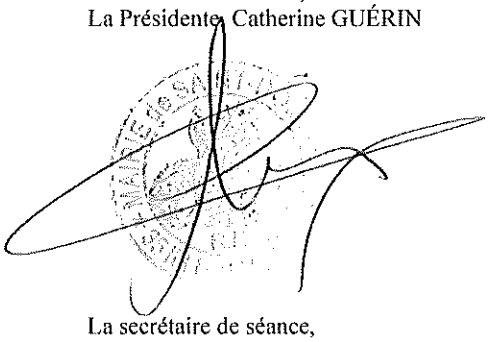
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité (dont deux pouvoirs)

- **Approuvent** le compte administratif 2025 dont les résultats sont repris ci-dessus.

- **Décident** de reporter au budget primitif 2026, l'excédent à la section de fonctionnement de 559,19 euros.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-DCCAS2026_01-DE

Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
La Présidente, Catherine GUÉRIN



La secrétaire de séance,
Gaëlle FOUERE

